

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2015

Présents: M. GADOUX Maire, Mme GIRY, M. SAINT-ANDRÉ, M. QUÉNIN, Adjoints, M. LÉVIGNE, M. DALLIERE, M. GAILLARD, M. RANC, Mme PEREIRA, Mme PERUFEL

Procurations : Mme LEBREF à M. CEKIC, Mme DOURIS à M. GADOUX, Mme ROCHE à Mme GIRY, M. GOUTTE à Mme PERUFEL

Excusés/Absents : M. CEKIC (A), Mme UGUR (A), Mme CHAVES (E), M. GACON (E)

Le quorum est atteint.

Stéphanie PEREIRA est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises par délégation : néant

MARCHÉS PUBLICS

ISOLATION DES COMBLES DE LA MAIRIE - DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ - ATTRIBUTION D'UN LOT

Rapporteur : JL GADOUX

Le Maire expose la consistance de l'opération d'isolation des combles de la mairie, pour laquelle la consultation a été lancée le 6 mai 2015.

Le marché se décompose en cinq lots :

- 1 - charpente couverture zinguerie,
- 2 - menuiseries intérieures,
- 3 - plâtrerie isolation,
- 4 - électricité,
- 5 - sols collés,

pour une estimation totale de 31 339,00 € HT établie par la maîtrise d'œuvre.

Il expose les grandes différences entre les estimations par lot et les offres faites par les entreprises.

En considérant les offres les mieux disantes, le total de l'opération se monte à 36 817,51 €, soit + 17,48 % au-dessus de l'estimation. Pourtant, les offres des entreprises sont cohérentes.

Les travaux ne pourront être lancés avant la rentrée, c'est pourquoi le Maire propose tout de même de déclarer les lots 1, 2, 3 et 5 infructueux, et de relancer une consultation pour ces lots afin d'essayer de faire diminuer le coût global.

M.F. GIRY demande la durée de validité de l'offre du lot électricité. Réponse : 3 mois.

E. GAILLARD propose que la maîtrise d'œuvre refasse son estimation. Le Maire pense qu'elle va la réviser en fonction des offres reçues, et cela ne changera rien. Certains font part de leur étonnement sur la différence inverse pour le lot électricité (nettement au-dessous de l'estimation). G. SAINT-ANDRÉ fait remarquer que l'entreprise a modifié la consistance des travaux pour que l'installation de l'alarme soit conforme, ceci grâce à la visite obligatoire du site.

Le Maire propose également d'attribuer le lot 4 - électricité.

À l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve la déclaration d'infructuosité des lots 1, 2, 3 et 5, et attribue le lot 4 électricité à l'entreprise FESQUE de Chabreloche.

QUESTIONS DIVERSES

- **INTERCOMMUNALITÉ – Syndicat du Bois de l'Aumône**

La mise en place de la redevance incitative est repoussée d'un an et ne s'appliquera qu'en 2017, le temps d'analyser les remarques faites au cours des diverses réunions publiques. En ce qui concerne les points d'apport volontaire, les habitants concernés seront informés individuellement ultérieurement. A. PÉRUFEL suggère que les estimations faites pour 2016 ne correspondaient donc pas au coût réel. G. SAINT-ANDRÉ rappelle que des ajustements étaient nécessaires. Le SBA doit fonctionner avec des recettes prélevées différemment.

Le Maire pense que le nombre de levées est insuffisant.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'exercice 2014 est disponible en mairie.

Fin de séance à 19 h 55